

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 20/01/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine, OUGIER Isabelle,

Etait absent et excusé : GARNOT Pascal donne pouvoir à VEYRAT Robert

Etait absent : MATHON Colette

**Délibération N° 2017- 2**

**Transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

Il rappelle l'article 136 de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).

Cet article prévoit le transfert automatique le 27 mars 2017 de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de communes de l'Oisans sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population, soit 5 communes représentant 2 156 habitants pour notre collectivité s'y oppose entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de communes

*Suffrages exprimés 10 - Pour 10 - Contre 0 – Abstention : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

